

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA  
COUR CONSTITUTIONNELLE  
N° 2020-02/CC-EL**

*Relatif à l'élection des Députés à  
l'Assemblée nationale  
(Scrutin du 29 mars 2020)*

**Madame le Président de la Cour constitutionnelle du Mali a l'honneur de porter à la connaissance des citoyens, des candidats à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale, des partis politiques, du Président de l'Assemblée nationale, du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, du Ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, du Président du Comité National de l'Egal Accès aux Medias d'État, du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante et du Délégué Général aux Elections que la proclamation de la liste définitive des candidats pour l'élection des Députés à l'Assemblée nationale (scrutin du 29 mars 2020) aura lieu en audience publique le samedi 29 février 2020 à partir de 11 Heures au siège de l'Institution sis à l'ACI 2000.**

**Les personnalités et structures concernées, les médias d'Etat et la presse privée y sont conviés.**

Bamako, le 28 février 2020



**LE PRESIDENT DE LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE**

**Madame Manassa DANIOKO**  
**Grand Officier de l'Ordre National**

*A diffuser largement en français  
et dans les langues nationales.*